

[Retour à l'article](#)[Imprimer](#)

Adresse de l'article <http://www.lagazettedescommunes.com/334411/suez-environnement-va-gerer-leau-de-gennevilliers-pour-639-millions-deuros-sur-12-ans/>

EAU

## Suez Environnement va gérer l'eau de Gennevilliers pour 639 millions d'euros sur 12 ans

avec l'AFP | Régions | Publié le 09/03/2015

**Le groupe de gestion des déchets et de l'eau Suez Environnement a annoncé le 9 mars qu'il allait continuer à gérer les eaux de la presqu'île de Gennevilliers, en banlieue parisienne, après avoir remporté le contrat de délégation de service public pour 639 millions d'euros sur 12 ans.**

Ce nouveau contrat entrera en vigueur le 1er juillet 2015 dans les 10 communes du SEPG (Syndicat des eaux de la presqu'île de Gennevilliers), desservant ainsi 605.000 habitants.

Il a comme objectifs principaux la réduction des fuites et le renforcement de la qualité de l'eau distribuée aux consommateurs avec comme ambition d'atteindre « plus de 90% de rendement de réseau à horizon 2018, soit une réduction de 50% des pertes en eau », souligne Suez Environnement. C'est une nouvelle importante pour le groupe qui a perdu récemment le contrat de Lille et a indiqué qu'il ferait appel de cette décision devant le Conseil d'Etat <sup>[1]</sup>.

Dans le cadre du nouveau contrat du SEPG, les 1.000 kilomètres de réseau seront équipés de 1.500 capteurs acoustiques permettant de détecter les fuites en temps réel. Trente sondes seront aussi installées pour mesurer en continu les caractéristiques physico-chimiques de l'eau transitant dans les réseaux, et ainsi suivre en permanence la qualité de l'eau distribuée. « En première mondiale », trois détecteurs optiques de bactéries seront également disposés sur des points clés du réseau. « Le réseau du SEPG deviendra ainsi un site de référence du groupe pour le développement et la mise en oeuvre des nouvelles technologies en matière de réseaux intelligents », indique l'entreprise.

Le contrat prévoit également le « déploiement de la télérelève sur les 60.000 compteurs du territoire », ce qui « permettra aux habitants d'être alertés en cas de consommation anormale ».

Suez Environnement note par ailleurs que le contrôle effectué par la collectivité sera renforcé grâce à l'installation d'un comité de pilotage qui supervisera la bonne exécution du contrat et définira les grandes orientations. Le SPEG pourra aussi accéder en temps réel à l'ensemble des données recueillies par les instruments ou aux informations sur les interventions en cours des équipes de terrain, qui seront transmises à un centre de pilotage installé dans les locaux de la collectivité.